

20.02.2014 - 18:31 Uhr

Pas de suppression générale de l'interdiction de rouler la nuit!

Bern (ots) -

L'interdiction de rouler la nuit en vigueur pour le transport routier n'entre pas en ligne de compte pour l'Association suisse des transports routiers. Contrairement aux informations divulguées par les médias, aucuns efforts ne sont fournis pour une suppression et encore moins du trafic de transit. En revanche, un assouplissement serait raisonnable pour les heures matinales à forte densité de trafic. Par ce biais, une décongestion transitoire des axes principaux chroniquement engorgés et des agglomérations pourrait être effectuée. A court terme, aucune solution ne peut remplacer toutefois l'aménagement de l'infrastructure routière. Une suppression des goulets d'étranglement dans toutes les régions que compte le pays doit être urgemment et rapidement opérée.

L'Association suisse des transports routiers ASTAG se tient en principe derrière l'interdiction en vigueur de rouler la nuit pour les poids lourds. D'après de nombreuses décisions des instances responsables, une suppression générale n'est pas envisageable. Les allégations allant dans ce sens de la part des médias sont fausses. Rien que pour des raisons pratiques, il est insensé d'impartir à l'ensemble du transport routier des courses totalement libres pendant les heures de la nuit. Premièrement, la plupart des fournisseurs et des entreprises de sous-traitance sont fermés à cette heure-ci. Deuxièmement, il existe des directives-cadres pour la réglementation sociale et du travail qui doivent être observées. Le seul bénéficiaire serait par conséquent le trafic de transit de frontière en frontière de l'étranger qui, selon la Constitution, doit avoir lieu par rail. En revanche, cela ne représenterait aucun avantage pour le trafic intérieur national. Le régime actuel basé sur les autorisations exceptionnelles suffit amplement. Dans ce contexte, l'ASTAG se prononce clairement contre une suppression générale de l'interdiction de rouler la nuit.

En revanche, un assouplissement limité de la réglementation appliquée jusqu'à ce jour serait raisonnable pour les heures matinales. Concrètement, la fin de l'interdiction de rouler la nuit pourrait être avancée d'une heure, passant ainsi de 05.00 heures à 04.00 heures du matin. Le but est notamment de décongestionner l'infrastructure routière lors des heures matinales à forte densité de trafic. En contrepartie, une précieuse contribution pourrait être apportée à la diminution du risque d'embouteillages pour le trafic pendulaire et professionnel. Pour l'industrie du transport et les chauffeurs, il en résulte de plus certaines facilités dans le cadre de la planification des tournées et des courses quotidiennes.

Pour une circulation fluide, aucune solution ne peut remplacer toutefois l'aménagement de l'infrastructure routière. C'est la raison pour laquelle la suppression des goulets d'étranglement dans toutes les régions que compte le pays doit être urgemment et rapidement prise en main. Pour ce faire, l'instrument adéquat est le fonds planifié pour les routes nationales et le trafic d'agglomérations (FORTA). L'ASTAG exige ici une transposition la plus rapide possible.

Contact:

ASTAG Association suisse des transports routiers
André Kirchhofer
079 659 86 86

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100001880/100751585> abgerufen werden.